



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Spécialiste de Câblage
de Réseaux**

631A

2014

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :..... | 1 |
| Ressources propres au métier..... | 2 |
| Ressources et liens spécifiques au métier..... | 2 |
| Méthodologie - Élaboration des normes | 2 |
| Introduction au registre | 3 |
| Rôles et responsabilités des apprentis | 5 |
| Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs | 6 |
| Santé et sécurité..... | 7 |
| Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes | 10 |
| Champ d'exercice..... | 10 |
| Directives du programme..... | 10 |
| Exigences du programme | 11 |
| Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire..... | 11 |
| Résumé de Compétences pour réussir..... | 11 |
| Norme de rendement | 12 |
| Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs | 13 |
| Avis de collecte de renseignements personnels | 16 |
| Liste de formateurs..... | 17 |
| U5651.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres | 18 |
| U5652.0 Planifier Et Préparer L'installation..... | 22 |
| U5653.0 Installer Les Câbles Intérieurs Et Extérieurs..... | 26 |
| U5654.0 Raccorder Et Épisser Les Câbles Intérieurs Et Extérieurs | 33 |
| U5655.0 Étiqueter, Mettre À L'essai Et Documenter..... | 41 |
| U5656.0 Effectuer L'interconnexion Du Réseau | 46 |
| U5657.0 Dépanner Le Système De Câblage..... | 49 |
| U5658.0 Établir Et Entretenir Des Relations Positives Avec Les Clients | 52 |
| Glossaire des Termes Reliés au Métier..... | 54 |
| Définitions..... | 60 |
| Apprenti(e)..... | 60 |
| Prêt(e) à passer l'examen?..... | 63 |
| Directives pour consigner un changement de parrain..... | 64 |
| Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1 | 65 |
| Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2..... | 66 |
| Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3..... | 67 |

| | |
|--|----|
| Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4..... | 68 |
| Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage | 69 |
| Annexe B – Attestation de fin d’apprentissage | 70 |
| Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) . | 71 |
| Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario | 72 |
| Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC) | i |

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](https://www.ontario.ca/fr/lois-et-règlements/projet-de-loi-288).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://www.metiersspecialisesontario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l’autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2014 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

| Ressources propres au métier | Lien |
|---|--|
| Programme du Sceau rouge | www.sceau-rouge.ca |
| Apprentissage en Ontario | https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario |
| Emploi Ontario | ontario.ca/fr/page/emploi-ontario |
| Service Canada | www.servicecanada.gc.ca |
| <i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i> | Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca) |
| Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences | ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences |
| Guide de préparation à l'examen | Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario |
| Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario) | http://zonecompetences.ca/ |

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Spécialiste de Câblage de Réseaux 631A ; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Spécialiste de Câblage de Réseaux est décrit à l'article 96 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

96. (1) Le champ d'exercice du métier de spécialiste de câblage de réseaux consiste notamment à installer et à entretenir des systèmes de distribution des communications ou d'autres signaux demandeurs à basse tension au terminal ou au matériel se trouvant à l'extrémité des systèmes de distribution.

(2) Les systèmes de distribution mentionnés au paragraphe (1) consistent en l'architecture physique qui assure la transmission de la voix, la vidéo-transmission et la transmission de données dans les complexes industriels, commerciaux, institutionnels et de bureaux.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 96 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4000 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 600 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

4600 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Spécialiste de Câblage de Réseaux doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Liste de formateurs

| Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées) | Signature du (de la) formateur(trice) | Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année) |
|---|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

U5651.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Objectifs Généraux De Rendement

Se protéger et protéger les autres en déterminant les dangers pour la santé et la sécurité, en portant, en ajustant et en entretenant le matériel et les vêtements de protection individuelle, en adoptant des méthodes de travail sûres, en faisant preuve d'ordre, en inspectant le matériel, en manipulant des matières dangereuses, en utilisant du matériel de levage et d'arrimage et en suivant les consignes propres aux installations du client et celles de l'entreprise en matière de premiers soins.

Compétences

5651.01 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité, y compris l'ensemble des risques associés au chantier, les exigences de verrouillage et d'étiquetage, l'amiante et les espaces clos, afin de diminuer les risques de blessures et de dommages au matériel, à la propriété ou à l'environnement, de signaler les dangers et de prendre les mesures correctives, conformément aux lois pertinentes et aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5651.02 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle pour la protection notamment des yeux, des oreilles, du corps, de la tête, des mains et des pieds, en s'assurant qu'il est bien ajusté et qu'une protection optimale est fournie à la personne qui porte ce matériel par rapport à la tâche exécutée, conformément aux méthodes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.03 Adopter des méthodes de travail sûres en installant des garde-fous et des barricades, en respectant les exigences relatives au matériel de protection contre les chutes, en portant des vêtements ajustés et en bon état, en attachant les cheveux longs et en retirant les bijoux, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.04 Faire preuve d'ordre en nettoyant les déversements, en gardant la zone de travail propre et non encombrée, en manipulant et en éliminant les matériaux et en entreposant le matériel ou les outils afin de diminuer les risques d'accidents ou de blessures et que le matériel et les outils soient en place, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.05 **Inspecter le matériel** afin de s'assurer que l'ensemble des outils manuels et électriques, du matériel et des dispositifs de sécurité sont en bon état de fonctionnement, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise, aux spécifications ou aux recommandations du fabricant et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.06 **Manipuler des matières dangereuses**, y compris les fibres optiques, de manière à protéger le personnel des blessures et des dangers pour la santé, à protéger les installations et le milieu environnant de la contamination ou des dommages et à suivre les directives, conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux fiches signalétiques santé-sécurité (FSSS) et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.07 **Utiliser du matériel de levage et d'arrimage pour les matériaux et le personnel**, y compris des treuils, des dispositifs de levage, des palans à chaîne, des axes, des anneaux de levage, des élingues, des câbles et des chaînes, pour enlever, installer, transporter et entreposer les matériaux, les pièces et le matériel, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5651.08

Suivre les méthodes de premiers soins et les directives de communication en situation d'urgence en déterminant le lieu de la situation d'urgence, le personnel et les protocoles, en avisant le personnel approprié et en suivant les consignes de premiers soins, conformément aux normes propres aux installations du client, à celles de l'entreprise et aux lois pertinentes.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5652.0 Planifier Et Préparer L'installation

Objectifs Généraux De Rendement

Planifier et préparer l'installation en coordonnant les activités précédant l'installation, en sélectionnant et en vérifiant le trajet des câbles et les espaces, en effectuant les calculs liés au métier, en sélectionnant les outils à main, les outils motorisés et le matériel de mise à l'essai.

Compétences

5652.01 Coordonner les activités précédant l'installation en examinant et en vérifiant les plans et devis, la portée des travaux, les procédés d'étiquetage, les horaires de travail et les exigences relatives au personnel, en coordonnant le travail avec les autres corps de métier ou le personnel, en coordonnant l'accès au chantier et les méthodes de mise au rebut des déchets, en confirmant l'endroit désigné pour l'entreposage des matériaux et des outils sur le chantier, en repérant ou en déterminant les locaux de télécommunication et les locaux techniques, en confirmant la documentation relative au travail, les besoins en matériel, l'état de préparation du chantier et en déterminant les divergences, en vérifiant le câblage de télécommunication abandonné dans les locaux actuels ou les nouveaux locaux du client, en utilisant du matériel d'essai pour les câbles en cuivre et de fibres optiques, en confirmant que l'infrastructure ne contient plus de circuits de communication actifs et en enlevant le câblage abandonné, conformément au Code de prévention des incendies de l'Ontario (CPIO), au Code national de prévention des incendies (CNPI), au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5652.02 Choisir et vérifier le trajet des câbles et les espaces en vérifiant les plans et devis, en calculant la capacité maximale des conduits et des boîtes de connexion, en déterminant les tracés, y compris les canalisations et les câbles aériens, souterrains, enfouis et à l'air libre, en déterminant les plénums ou autres espaces, en déterminant les systèmes coupe-feu homologués par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), en déterminant les types de construction, y compris les besoins en matière de radiographie, de balayage et de carottage et en déterminant et en traçant les parcours, conformément au Code canadien de l'électricité (CCÉ), au Code de l'électricité de l'Ontario, aux normes de la Telecommunications Industry Association/Electronic Industry Alliance (TIA-EIA), à la norme TIA-569-C, aux codes national et provincial du bâtiment, au CPIO, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5652.03 Effectuer les calculs reliés au métier, y compris les pertes en rapport avec les liaisons optiques, la longueur, la mise à l'échelle des dessins techniques, l'atténuation et la conversion en mesures métriques ou impériales, conformément aux normes canadiennes relatives aux installations électriques de la série 568, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5652.04

Choisir les outils à main, y compris les poinçons, les outils de mesure, de sertissage et de fixation, les tournevis, les pinces, les couteaux, les pinces à dénuder, les perforatrices, les rubans de traction, les serre-câbles, les scies, les cintruses et les poinçonneuses, les trousse de raccordement de fibres optiques, les trousse de verrouillage et d'étiquetage, en lisant et en interprétant les plans et devis et le cahier des charges, en s'assurant que les outils à main choisis conviennent à la tâche à accomplir, conformément aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5652.05

Sélectionner les outils motorisés, y compris les dispositifs d'épissurage par fusion de fibres optiques, les perceuses, les outils de fixation à cartouches, les scies électriques, les outils de coupe et les tire-câbles, en lisant et en interprétant les plans et devis et le cahier des charges, en s'assurant que les outils motorisés choisis conviennent à la tâche à accomplir, qu'ils sont en bon état de marche et prêts à être utilisés, conformément aux spécifications du fabricant et aux normes propres aux installations du client ou à celles l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5652.06

Sélectionner le matériel de mise à l'essai, y compris les câbles en cuivre ou à fibres optiques, les multimètres, les appareils d'essai pour l'homologation du réseau et du réseau sans fil, les dispositifs d'essai de continuité et les schémas de câblage, les téléphones d'essai, les générateurs de tonalité et les traceurs de câbles, à l'aide des renseignements contenus dans le cahier des charges et les spécifications du fabricant, pour veiller à ce que le matériel d'essai choisi convienne à l'application et qu'il soit homologué, étalonné selon les spécifications du fabricant, opérationnel et prêt à être utilisé.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5653.0 Installer Les Câbles Intérieurs Et Extérieurs

Objectifs Généraux De Rendement

Installer des câbles à l'intérieur et à l'extérieur en traçant et en créant des ouvertures pour le parcours des câbles, en traçant et en installant les canalisations, les supports de canalisations et les supports de câbles, en installant des appareils de traction dans les parcours des câbles, en sélectionnant, en inspectant et en préparant les câbles pour l'installation, en installant des câbles distributeurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3), en installant des câbles distributeurs en cuivre, en installant des câbles horizontaux à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et en cuivre, en installant des coupe-feu et en préparant et en étiquetant les câbles.

Compétences

5653.01 Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles intérieurs en lisant et en interprétant les plans et devis, en inspectant visuellement le chantier, en préparant les outils et le matériel, en traçant, en perçant, en faisant du carottage et en coupant, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main ou électroniques, électriques et mécaniques et en travaillant avec les clients, les collègues et les autres corps de métier afin que l'aménagement réalisé soit conforme aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux codes du bâtiment national et provincial, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5653.02

Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles

extérieurs en lisant et en interprétant les plans et devis, en déterminant l'information sur l'emplacement des services publics, en inspectant visuellement le chantier, en préparant les outils et le matériel, en traçant, en perçant, en faisant du carottage, en coupant, en creusant des tranchées, en perforant et en forant de façon directionnelle, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main ou électroniques, électriques et mécaniques et en travaillant avec les clients, les collègues et les autres corps de métier afin que les ouvertures soient conformes aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, aux codes du bâtiment national et provincial, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.03

Tracer et installer des canalisations et des supports de

canalisations et de câbles intérieurs, y compris les crochets en J, les chemins et les conduits de câbles et les pièces de renforcement sismique, en inspectant visuellement le chantier, en grim pant, en levant et en arrimant, en connectant, en boulonnant, en perçant, en collant, en perforant et en choisissant et en utilisant des outils à main ou du matériel mécanique ou électrique afin que les supports de câbles installés soient conformes aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux codes du bâtiment national et provincial, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.04

Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles extérieurs, y compris les chemins et les conduits de câbles, les torons de soutien, les poteaux et les haubans, en inspectant visuellement le chantier, en grim pant, en levant et en arrimant, en connectant, en boulonnant, en perçant, en collant, en perforant et en choisissant et en utilisant des outils à main ou du matériel mécanique ou électrique afin que les supports de câbles installés soient conformes aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment national et provincial, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

y compris les chemins et les conduits de câbles, les torons de soutien, les poteaux et les haubans, en inspectant visuellement le chantier, en grim pant, en levant et en arrimant, en connectant, en boulonnant, en perçant, en collant, en perforant et en choisissant et en utilisant des outils à main ou du matériel mécanique ou électrique afin que les supports de câbles installés soient conformes aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment national et provincial, à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.05

Installer des appareils de traction dans les parcours des câbles, y compris les cordes, les cordons, les tiges et les rubans de traction, en inspectant visuellement le chantier, en tirant, en poussant, en aspirant, en utilisant des outils d'injection de gaz, en disposant les appareils de traction et en choisissant et en utilisant des outils mécaniques, électriques ou à main afin que l'appareil soit installé dans les parcours des câbles conformément aux codes et aux normes d'installation, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

y compris les cordes, les cordons, les tiges et les rubans de traction, en inspectant visuellement le chantier, en tirant, en poussant, en aspirant, en utilisant des outils d'injection de gaz, en disposant les appareils de traction et en choisissant et en utilisant des outils mécaniques, électriques ou à main afin que l'appareil soit installé dans les parcours des câbles conformément aux codes et aux normes d'installation, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), à la législation fédérale, provinciale et municipale, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.06 Choisir les câbles à installer en déterminant le type de support, y compris les câbles en cuivre ou à fibres optiques, selon le type, la taille, la longueur, le classement de résistance au feu et le rendement nominal, en s'assurant que les câbles choisis conviennent à l'utilisation, conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-568-C, aux codes du bâtiment, à la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.07 Inspecter et préparer les câbles pour l'installation en inspectant visuellement le chantier et les câbles, en effectuant des essais à l'aide de matériel électronique, y compris le matériel de mise à l'essai pour câbles en cuivre et à fibres optiques, en coupant et en dénudant les câbles, en attachant, en fixant à l'aide de ruban, en étiquetant, en serrant et en boulonnant les câbles au dispositif de tirage et en choisissant et en utilisant des outils à main afin que les câbles soient prêts pour l'installation conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.08 **Installer des câbles distributeurs intérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3)** en poussant, en tirant, en étiquetant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.09 **Installer des câbles distributeurs intérieurs en cuivre** en poussant, en tirant et en attachant les câbles, en étiquetant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés conformément aux codes pertinents, aux normes de l'industrie, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653. 10 **Installer des câbles horizontaux extérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et en cuivre** en poussant, en tirant, en enfouissant et en ligaturant les câbles conformément aux parcours et aux supports de câbles choisis et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils mécaniques, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés conformément aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment, à la législation municipale, provinciale et fédérale, à la norme CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.11 **Installer des câbles horizontaux** en poussant, en tirant et en étiquetant les câbles et en choisissant et en utilisant des supports de câbles et des outils manuels, électriques et à main ainsi que des lubrifiants de tirage afin que les câbles soient installés et protégés des dommages physiques conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux normes TIA-569-C et 606-B, aux codes du bâtiment, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.12

Installer des coupe-feu, y compris des matériaux intumescents ou ablatifs ou des systèmes mécaniques, en plaçant, en versant, en vaporisant, en injectant, en boulonnant et en compressant le matériau coupe-feu, en consignat et en étiquetant, en choisissant et en utilisant des outils manuels, des cartouches, des contenants et des injecteurs-pompes afin que le coupe-feu soit installé conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment national et provincial, aux normes ULC, à la législation municipale, provinciale et fédérale, à la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5653.13

Préparer les câbles en peignant, en supportant et en étiquetant les câbles, en choisissant et en utilisant du matériel ou des outils à main, électriques et mécaniques conformément aux spécifications du fabricant, au cahier des charges et aux normes et aux codes de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5654.0 Raccorder Et Épisser Les Câbles Intérieurs Et Extérieurs

Objectifs Généraux De Rendement

Raccorder et épisser les câbles intérieurs et extérieurs en installant le matériel, en préparant et en étiquetant les câbles, en raccordant les câbles à fibres optiques, en épissant les câbles à fibres optiques, en raccordant les câbles en cuivre, en épissant les câbles en cuivre, en soudant les connexions des câbles en cuivre, en installant du matériel de protection électrique, en installant un système de mise à la terre et à la masse et en interconnectant les câbles ou le matériel.

Compétences

5654.01 Installer le matériel de montage intérieur, y compris les supports de câbles, les supports de montage mural, les points de groupage et les coffrets, en vérifiant le dégagement, l'emplacement, les ouvertures, la hauteur et l'accès, en sélectionnant et en installant la structure de soutien et en mettant le matériel de montage à la terre et à la masse afin qu'il soit installé conformément aux plans et devis, aux normes TIA-569-C et 607-B, aux normes CEIS-568 et NECA/BICSI-607, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment et de prévention des incendies, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5654.02

Installer le matériel de montage extérieur, y compris les mâts, les travées centrales, les enceintes souterraines, les coffrets et les pylônes, en vérifiant le dégagement, la distance par rapport à la source d'alimentation, l'emplacement, les ouvertures, la hauteur, l'information sur l'emplacement des services publics et leur accès, en vérifiant et en installant la structure de soutien, en fixant les ferrures de support et en mettant le matériel de montage à la terre et à la masse afin qu'il soit installé conformément aux plans et devis, à la norme TIA-758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux codes du bâtiment, à la norme CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.03

Préparer les câbles en étiquetant, en organisant, en peignant et en fixant les câbles, en respectant les exigences en matière de serrage, de rayon de courbure et de matériel de montage, en utilisant des appareils de fixation, y compris des crochets et des boucles, des attache-fils, des colliers et des attaches en spirale, afin que les câbles soient étiquetés et préparés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-569-C et 606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.04 **Raccorder les câbles intérieurs à fibres optiques** en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes conformes aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-301, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.05 **Épisser les câbles intérieurs à fibres optiques** en vérifiant le type d'enceinte et de tablette d'épissage, en dénudant, en nettoyant et en clivant les câbles et en choisissant et en utilisant des sertisseuses, des dénudeuses, des nettoyeurs et des systèmes de fusion ou d'épissage mécanique afin que les câbles soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-301, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.06

Raccorder les câbles intérieurs en cuivre en vérifiant le type de dispositif de raccordement, en dénudant les câbles, en les nettoyant et en les connectant aux dispositifs de raccordement, en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des ciseaux, des couteaux et des connecteurs autodénudants et en mettant les câbles à la terre et à la masse afin qu'ils soient préparés et raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-568-C et CEIS-568, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.07

Épisser les câbles intérieurs en cuivre en vérifiant le type d'enceinte et de module d'épissage, en dénudant les câbles, en les nettoyant et en les connectant aux dispositifs d'épissage, en mettant les câbles à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des ciseaux, des couteaux et des connecteurs autodénudants afin que les câbles en cuivre soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-C et CEIS-568, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.08

Raccorder les câbles extérieurs à fibres optiques en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes, de tentes, de chaufferettes, de détecteurs de gaz et d'échangeurs d'air afin que les câbles soient raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-C et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.09

Épisser les câbles extérieurs à fibres optiques en vérifiant le type d'enceinte ou de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en raccordant les câbles à l'aide d'outils et de méthodes, de systèmes de fusion ou d'épissage mécanique, d'outils d'injection, de tentes, de chaufferettes, de détecteurs de gaz et d'échangeurs d'air afin que les câbles soient épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.10

Raccorder les câbles extérieurs en cuivre en vérifiant le type de dispositif de raccordement, en dénudant, en nettoyant et en connectant les câbles aux dispositifs de raccordement, en les encapsulant, en les mettant à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des outils d'injection, des ciseaux, des couteaux, des connecteurs autodénudants, des tentes, des chaufferettes, des détecteurs de gaz et des échangeurs d'air afin que les câbles soient préparés et raccordés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.11

Épisser les câbles extérieurs en cuivre en vérifiant le type d'enceinte et de module d'épissage, en dénudant, en nettoyant et en connectant les câbles aux dispositifs d'épissage, en les encapsulant, en les mettant à la terre et à la masse et en choisissant et en utilisant des outils de baguage, de gainage et de sertissage, des outils d'injection, des ciseaux, des couteaux, des connecteurs autodénudants, des tentes, des chaufferettes, des détecteurs de gaz et des échangeurs d'air afin que les câbles soient préparés et épissés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-758-B et CSA-C22.3, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.12

Souder les connexions en cuivre en sélectionnant le type de soudure, d'isolant et de connexion, y compris les connexions en T, par aboutement et en ligne, en nettoyant et en brûlant les bornes ou les connexions, en nettoyant, en dénudant et en étamant les fils, en maintenant la continuité à la terre et en choisissant et en utilisant des gaines thermorétractables, du ruban, du fil de soudure, des connexions enroulées, un pistolet ou un fer à souder, des nettoyants et un pistolet à air chaud afin que le cuivre soit préparé et soudé conformément aux plans et devis, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.13

Installer le matériel de protection électrique en sélectionnant et en montant le matériel de protection primaire et secondaire, y compris les tubes à gaz, les semi-conducteurs et le carbone, et en utilisant des techniques d'épissage ou de raccordement direct afin que le matériel de protection électrique soit installé conformément aux plans et devis, aux normes NECA/BICSI 607 et TIA-607-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.14 **Mettre à la terre et à la masse les raccords, les parcours, les supports, les coffrets, les câbles et le matériel de protection électrique** à la barre omnibus de mise à la terre du matériel de télécommunication la plus proche ou à un autre point de mise à la terre autorisé, en installant et en connectant les fils de mise à la masse au matériel conformément aux plans et devis, aux normes NECA/BICSI 607 et TIA-607-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5654.15 **Interconnecter les câbles ou le matériel** en déterminant et en sélectionnant les supports, les ports et les champs de raccordement, en acheminant les cordons de raccordement dans les systèmes de gestion du câblage, en raccordant le fil d'interconnexion et les cordons de raccordement et en maintenant la continuité à la terre afin que la connexion soit réalisée conformément aux plans et devis, aux codes, à la législation connexe, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5655.0 Étiqueter, Mettre À L'essai Et Documenter

Objectifs Généraux De Rendement

Étiqueter, mettre à l'essai et documenter en étiquetant le système de câblage, en mettant à l'essai le système de câbles multiples en cuivre, en mettant à l'essai le système de câblage coaxial, en mettant à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré, en mettant à l'essai le système de câblage à fibres optiques, en mettant à l'essai le système sans fil, en procédant à l'inspection finale et en remplissant les documents du chantier.

Compétences

5655.01 Étiqueter le système de câblage en plaçant des étiquettes imprimées mécaniquement sur les composants du système, y compris le matériel de montage, les extrémités sortie et distribution des câbles, les dispositifs de raccordement, les câbles d'interconnexion, les canalisations et les parcours, afin que le système de câblage soit étiqueté conformément aux plans et devis, à la norme TIA-606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5655.02 **Mettre à l'essai le système de câbles multiples en cuivre** en reliant les câbles à l'aide du matériel d'essai, y compris des multimètres, des vérificateurs de continuité, des contrôleurs d'interface et des scanneurs de câbles homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin que ceux-ci soient réalisés et vérifiés conformément à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.03 **Mettre à l'essai le système de câblage coaxial** en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai, y compris des scanneurs de câbles, des réflectomètres temporels et des multimètres homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage conformément à la norme TIA-568-C, aux plans et devis, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.04

Mettre à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles en cuivre, y compris des dispositifs de schéma de câblage, des scanneurs de câbles et des réflectomètres temporels homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.05

Mettre à l'essai le système de câblage à fibres optiques en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles à fibres optiques, y compris des sources de puissance optique, des wattmètres optiques, du matériel d'identification de fibres, des appareils de réflectométrie optique temporelle homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7 et TIA-526-14-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.06

Mettre à l'essai le système sans fil en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de systèmes sans fil, y compris des analyseurs de spectre, des analyseurs de station de base, des wattmètres haute fréquence et du matériel d'essai pour câbles RF et antennes homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, et en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes sans fil conformément aux plans et devis, aux normes de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.07

Procéder à l'inspection finale en parcourant les installations avec le superviseur ou le client, en corrigeant les défauts et en vérifiant si les systèmes sont étiquetés, mis à l'essai et documentés conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7, 526-14, 568-C, 569-C, 606-B, 607-B et 758-B, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, aux normes de l'IEEE, aux normes CEIS-301, 568 et NECA/BICSI 607, aux normes de la CSA, au CCP, aux codes national et provincial du bâtiment, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5655.08

Remplir les documents du chantier, y compris les registres des câbles, les documents d'essai, les renseignements relatifs aux travaux finis, les bons de travail et de modification, les registres de matériel, les registres des dispositifs coupe-feu, les données d'inspection et les documents propres à l'entreprise, en s'assurant que toutes les données sont consignées conformément aux plans et devis, à la norme TIA-606-B, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5656.0 Effectuer L'interconnexion Du Réseau

Objectifs Généraux De Rendement

Effectuer l'interconnexion du réseau en déterminant et en documentant l'architecture et la topologie physique du réseau actuel du client, en déterminant, en plaçant ou en montant le matériel de réseautage préalablement déterminé, en branchant le matériel de réseautage et en déterminant, en sélectionnant, en installant, en configurant et en mettant à l'essai le matériel de réseautage et ses composants.

Compétences

5656.01 Déterminer l'architecture et la topologie physique du réseau actuel du client en ce qui concerne les systèmes anciens et actuels de transmission de la voix, des données et des images et de transmission sans fil, y compris les topologies en étoile, à bus, en anneau et sans fil.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5656.02

Déterminer, placer ou monter le matériel de réseautage

préalablement déterminé, y compris les routeurs, les commutateurs, les serveurs, les modems, les filtres à média, les symétriseurs, les systèmes téléphoniques de voix sur IP (VoIP), l'alimentation électrique par câble Ethernet et autres dispositifs IP, les composants sans fil, y compris le système d'antenne distribuée, les points d'accès point à point et sans fil et les autocommutateurs privés, en le plaçant ou en le fixant au matériel ou à la structure de support conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-569-C, aux normes de l'Electronic Industry Alliance (EIA), de la CSA et de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5656.03

Brancher le matériel de réseautage, y compris les routeurs, les

commutateurs, les serveurs, les modems, les filtres à média, les symétriseurs, les systèmes téléphoniques de voix sur IP (VoIP), l'alimentation électrique par câble Ethernet et autres dispositifs IP, les composants sans fil, y compris le système d'antenne distribuée, les points d'accès point à point et sans fil et les autocommutateurs privés, en effectuant des connexions transversales, des interconnexions et des raccordements, afin que le matériel et les composants soient installés conformément aux plans et devis, au Code de l'électricité de l'Ontario, au CCÉ, à la norme TIA-568-C, aux normes de l'EIA, de la CSA et de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5656.04

Configurer et mettre à l'essai le matériel de réseautage et ses composants, y compris les dispositifs de transmission de la voix, des données et des images et les systèmes sans fil, afin de s'assurer que le système global fonctionne conformément aux exigences du client, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux codes et aux normes de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5657.0 Dépanner Le Système De Câblage

Objectifs Généraux De Rendement

Dépanner les systèmes de câblage ou le matériel en déterminant et en réparant les défaillances du système de câbles multiples en cuivre, du système de câblage coaxial, du système de câblage à paires torsadées équilibré, du système de câblage à fibres optiques et du système sans fil.

Compétences

5657.01 Déterminer et réparer les défaillances du système de câbles multiples en cuivre en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai, y compris des multimètres, des vérificateurs de continuité, des contrôleurs d'interface et des scanneurs de câbles homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage, en interprétant, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, aux normes de la CSA, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5657.02

Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage coaxial en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai, y compris des scanneurs de câbles, des réflectomètres temporels et des multimètres homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage coaxial, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage et en mettant à jour la documentation conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5657.03

Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage à paires torsadées équilibré en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel d'essai pour câblage en cuivre, y compris des dispositifs de schéma de câblage, des générateurs de tonalité (générateurs BF), des amplificateurs à induction, des scanneurs de câbles et des réflectomètres temporels homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage à paires torsadées équilibré, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement des systèmes de câblage et en mettant la documentation à jour conformément aux plans et devis, à la norme TIA-568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5657.04 Déterminer et réparer les défaillances du système de câblage à fibres optiques en définissant les symptômes avec le client, en inspectant visuellement le système, en sélectionnant et en utilisant du matériel de mise à l'essai de câbles à fibres optiques, y compris des sources de puissance optique, des wattmètres optiques homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système de câblage à fibres optiques, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système de câblage et en mettant à jour la documentation conformément aux plans et devis, aux normes TIA-526-7, 526-14-B et 568-C, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5657.05 Déterminer et réparer les défaillances du système sans fil en définissant les symptômes avec le client et en inspectant visuellement le système, en utilisant du matériel de mise à l'essai du matériel sans fil, y compris des analyseurs de spectre, des analyseurs de station de base, des wattmètres haute fréquence, du matériel d'essai pour câbles RF et antennes homologués et étalonnés selon les spécifications du fabricant, en interprétant les données, en prenant des mesures correctives, y compris en remplaçant, en réglant ou en reconfigurant les composants du système sans fil, en vérifiant et en documentant les résultats des essais afin de vérifier le fonctionnement du système sans fil et mettre à jour la documentation conformément aux plans et devis, aux normes de l'IEEE, au cahier des charges, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

U5658.0 Établir Et Entretenir Des Relations Positives Avec Les Clients

Objectifs Généraux De Rendement

Établir et entretenir des relations positives avec les clients en communiquant verbalement et par écrit avec les clients et les collègues de travail et en résolvant les différends.

Compétences

5658.01 Communiquer verbalement avec les clients et les collègues de travail en écoutant attentivement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en posant des questions ouvertes et fermées, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées de façon claire, concise et positive et en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins, conformément aux normes de l'entreprise et à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5658.02

Utiliser ses compétences en communication écrite en écrivant lisiblement, en paraphrasant les idées et les énoncés, en préparant des documents, en fournissant des détails précis, en utilisant le langage du métier ou le langage courant, en expliquant les processus et les idées, en indiquant tous les renseignements demandés sur les documents, en conseillant aux clients de s'adresser à d'autres corps de métier capables de répondre à leurs besoins, en s'assurant que tous les documents écrits sont clairs, concis et lisibles, que la vie privée du client est respectée et qu'il est au courant du caractère sensible des documents électroniques, notamment des questions de courtoisie relatives aux envois par courriel, conformément aux normes de l'entreprise ou à celles des installations du client.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

5658.03

Résoudre les différends en reconnaissant les situations conflictuelles, en demeurant calme, en posant des questions, en reformulant les préoccupations, en se concentrant sur la solution du problème, en offrant des choix au client et en préparant un rapport écrit à l'intention de la direction afin d'éclaircir la situation, de recommander des solutions et de signaler le problème à la direction conformément aux normes de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

Glossaire des Termes Reliés au Métier

Ce glossaire a été créé dans le seul but d'uniformiser les formations liées à ce métier.

| | |
|------------------------------|---|
| Ablatif | Formation d'une couche dure carbonisée dans un système coupe- feu qui résiste aux attaques du feu et des flammes. |
| Agent d'encapsulation | Matériau de remplissage permanent ou amovible utilisé dans les boîtiers d'épissure pour prévenir l'infiltration d'eau. |
| Attache de câble | Dispositif de fixation en matière plastique qui entoure un câble ou un groupe de câbles de manière à les fixer solidement entre eux ou à un autre objet. |
| Atténuation | Réduction de l'intensité d'un signal lorsqu'il se propage dans un milieu donné; généralement exprimé en décibels (dB), à une fréquence spécifique. |
| BICSIMD | Building Industry Consulting Services International – Association internationale de télécommunication regroupant des concepteurs de câblage de distribution, ainsi que des installateurs commerciaux et résidentiels. |
| Câble coaxial | Câble dissymétrique composé d'un conducteur central séparé d'une gaine conductrice par un matériau isolant. |
| Câble distributeur | Câble qui assure les interconnexions entre les salles de télécommunication et les locaux techniques à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments. |
| Canalisation | Tout profilé fermé homologué pour l'installation de câbles ou de conducteurs électriques ou de télécommunication. |
| Carottage | Action de forer, notamment le béton, au moyen d'un fleuret creux rond qui évacue le matériau par le trou. |
| CCE | Code canadien de l'électricité |
| CEIS | Canadian Electrical Installation Standard (normes canadiennes relatives aux installations électriques) |
| CÉO | Code de l'électricité de l'Ontario |
| Champ de raccordement | Zone ou espace servant de point de connexion des câbles. |

| | |
|------------------------------------|---|
| Chemin de câble | Canalisation de soutien ouverte sur le dessus dans laquelle on peut placer des câbles électriques et des câbles de communication. |
| Clivage | Action de couper un brin de fibre optique. |
| CNPI | Code national de prévention des incendies |
| Commutateur | Dispositif permettant d'établir simultanément des connexions entre plusieurs dispositifs réseau. |
| Conduit | Tuyau en matière plastique ou en métal utilisé pour protéger et installer des câbles et des fils électriques et de télécommunication. |
| Conduite | Canalisation ou conduit fermé habituellement enfoui dans du béton ou dans le sol et utilisé pour faire passer les câbles de télécommunication ou les conducteurs électriques. |
| Conforme à l'exécution | Jeu de plans reflétant les travaux effectués dans le cadre d'un projet après l'achèvement de celui-ci. |
| Connecteur autodénudant | Type de raccordement de fil où le connecteur traverse l'isolation du conducteur pour créer un contact. |
| Crochet en J | Dispositif de soutien en forme de « J » utilisé pour soutenir des câbles. |
| CSA | Canadian Standards Association (Association canadienne de normalisation) |
| DAS | Distributed Antenna System (système d'antennes distribuées) |
| Défectuosités | Liste décrivant en détail les éléments qui doivent être réparés ou réalisés dans le cadre de travaux. |
| Démêlage | Action de séparer et d'organiser un groupe de câbles en un faisceau symétrique soigné sans enchevêtrements ni torsions. |
| Détecteurs de gaz | Dispositif utilisé pour échantillonner et analyser la qualité de l'air. |
| Dispositif de certification | Testeur de câblage qui sert à mesurer le rendement des éléments de câblage combinés à l'intérieur d'un système de câblage conformément à des caractéristiques ou des normes prédéterminées. |

| | |
|---|--|
| Dispositif de distribution en éventail | Assemblage utilisé pour augmenter le diamètre effectif extérieur des brins à l'intérieur d'un câble à fibres en optiques pour permettre leur raccordement à l'aide de connecteurs. |
| EIA | Electronic Industry Alliance (alliance des industries électroniques) |
| Épissage par fusion | Action d'utiliser un arc électrique contrôlé pour fusionner deux brins de fibre optique en un seul brin homogène. |
| Épissage mécanique | Méthode utilisée pour raccorder deux brins de fibre optique au moyen d'un mécanisme contenant un gel adaptateur d'indice pour assurer la continuité optique. |
| Épissage | Action de raccorder des câbles ou des fils en assurant la continuité électrique ou optique. |
| Équilibré | Système de câblage comportant des éléments de câble symétriques. |
| Espace clos | Espace complètement ou partiellement fermé : a) qui n'est pas conçu et construit pour une occupation continue et b) à l'intérieur duquel des dangers atmosphériques peuvent survenir en raison de sa construction, de son emplacement ou de son contenu ou du travail qu'on y accomplit. |
| Ethernet | Protocole de réseau local (LAN) utilisant une structure de bus logique et un accès multiple avec écoute de porteuse et détection de collision. |
| Fibre optique | Support de transmission composé d'un brin de verre ou de matière plastique transportant des impulsions lumineuses. |
| Forage directionnel | Action de forer horizontalement ou verticalement dans le sol de manière à créer un parcours pour les câbles ou les conduits. |
| FSSS | Fiche signalétique santé-sécurité |
| Générateur de tonalité | Appareil d'essai qui transmet une tonalité sur un câble. Utilisé avec un amplificateur inductif pour repérer des câbles ou en tracer le parcours. |
| IEEE | Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc. |
| Interconnexion | Méthode de connexion utilisant des cavaliers et des cordons de raccordement pour relier différents éléments de câble. |
| Intumescent | Matériau qui grossit ou prend de l'expansion lorsqu'il est exposé à la chaleur. |

| | |
|--|--|
| LSST | Loi sur la santé et la sécurité au travail |
| Modem | Modulateur-démodulateur. Dispositif qui convertit un signal numérique en signal analogique, et vice-versa, pour permettre la transmission sur divers réseaux. |
| Multimètre | Dispositif de mesure qui permet de vérifier les diverses propriétés électriques d'un conducteur. |
| NECA | National Electrical Contractors Association (association nationale des entrepreneurs en électricité) |
| OTDR | Optical Time Domain Reflectometer (réflectomètre optique temporel); instrument qui mesure les caractéristiques de transmission de la fibre en mesurant la rétrodiffusion et la réflexion de la lumière appliquée en fonction du temps. |
| Outils de fixation à cartouches | Outil utilisant des charges explosives pour faire pénétrer des clous ou des attaches dans un substrat. |
| PBX | Private Branch eXchange (autocommutateur privé) |
| Perte en rapport avec les liaisons optiques | Quantité de lumière perdue pendant la transmission sur toute la longueur du support, mesurée en dB. |
| Plaquette de carbone | (Voir protecteur.) |
| Plénum | Espace faisant partie d'un système de distribution de l'air à l'intérieur d'un bâtiment. |
| POE | Power over Ethernet (alimentation électrique par câble Ethernet) |
| Poinçon | Outil spécialisé utilisé pour le raccordement des fils avec les connecteurs autodénudants. |
| Protecteur primaire | (Voir protecteur.) |
| Protecteur semi-conducteur | (Voir protecteur.) |
| Protecteur | Dispositif qui limite les surtensions (primaires) ou les surintensités (secondaires) dans les conducteurs de télécommunication à l'aide de fusibles, de plaquettes de carbone, de tubes à gaz ou de dispositifs à semi-conducteur. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Rayon de courbure | Courbure maximale que l'on peut donner à un câble sans influencer sur les caractéristiques électriques et optiques de ses propriétés de transmission. |
| Routeur | Dispositif réseau qui permet l'interconnexion de réseaux utilisant des protocoles de communication différents. |
| Salle de télécommunication | Salle fermée utilisée pour héberger le matériel de télécommunication, les raccordements de câbles horizontaux, les raccordements de câbles distributeurs et les connexions transversales. |
| Serre-câble | Dispositif composé d'un filet en tissu ou d'un tube en treillis métallique tissé qui s'installe à l'extrémité d'un câble ou d'un groupe de câbles pour que l'on puisse le tirer plus facilement. |
| Sertisseur | Outil à compression utilisé pour fixer les connecteurs à divers types de câbles. |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| Socle | Armoire ou boîtier utilisé dans les environnements extérieurs. |
| Source de lumière | Utilisation d'une source de lumière étalonnée à une extrémité et d'un luxmètre à l'autre extrémité. |
| Symétriseur | Dispositif de couplage utilisé pour effectuer la conversion entre une transmission équilibrée et une transmission dissymétrique. |
| Système coupe-feu | Groupe de composants homologués qui, lorsqu'on les combine, rétablissent les propriétés ignifuges d'un assemblage de construction, particulièrement autour des câbles ou des ouvertures. |
| Tablette d'épissage | Tablette utilisée pour soutenir et protéger les brins de fibre optique épissés. |
| Tarière | Dispositif en forme de tire-bouchon de différentes tailles utilisé pour forer le sol ou les agrégats. |
| TDR | Time domain reflectometer (réflectomètre temporel) |
| TIA | Telecommunications Industry Association (association de l'industrie des télécommunications) |
| Topologie | La disposition physique ou logique d'une voie de connexion pour les communications. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Tube de protection | Gaine souple recouvrant une fibre optique à l'intérieur d'un câble à gaine intermédiaire flottante et offrant protection et isolation. |
| Tube de ramification | Tube flexible utilisé pour augmenter le diamètre effectif extérieur des brins de fibre optique enduits pour permettre l'assemblage des connecteurs et fournir une protection matérielle. |
| Tubes à gaz | (Voir protecteur.) |
| ULC | Underwriters Laboratories of Canada (Laboratoires des assureurs du Canada) |
| Vérificateur de continuité | Dispositif de vérification qui permet de confirmer qu'un conducteur électrique est continu et ne présente aucune rupture. |
| VOIP | Voix sur IP |
| WAP | Wireless Access Point (point d'accès sans fil) |
| Wattmètre optique | Matériel d'essai qui mesure la perte de puissance optique dans un système. |

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|--|------------------------|
| Nom de l'apprenti(e) | |
| N° du contrat d'apprentissage | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse courriel | |

| Sommaire de la formation | |
|---|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | | |
|---|--|-----------------|
| Nom de l'apprenti(e) | | |
| N° du contrat d'apprentissage | | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | | |
| Adresse | | |
| Téléphone | | |
| Adresse courriel | | |

| Sommaire de la formation | |
|--|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|---|-----------------|
| Nom de l'apprenti(e) | |
| N° du contrat d'apprentissage | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse courriel | |

| Sommaire de la formation | |
|--|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | | |
|--|--|------------------------|
| Nom de l'apprenti(e) | | |
| N° du contrat d'apprentissage | | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | | |
| Adresse | | |
| Téléphone | | |
| Adresse courriel | | |

| Sommaire de la formation | |
|---|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

| Renseignements sur l'apprenti(e) | |
|--|--|
| Nom (en lettres moulées) | |
| N° d'identification du client délivré par le Ministère | |
| Numéro(s) de téléphone | |

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|---|--|
| Nom légal | |
| Adresse | |
| Numéro(s) de téléphone | |
| Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>) | |
| Adresse courriel | |

| Renseignements sur le programme | |
|---|--|
| Nom du métier | |
| Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>) | |
| Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>) | Oui () Non () Sans objet () |
| Formation en classe terminée ou exemptée? | Oui () Non () Sans objet () |

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

| | | | |
|-------------------------|------|---|------|
| X | | X | |
| Signature (apprenti(e)) | Date | Signature du signataire autorisé du parrain | Date |

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

| N° de l'ensemble de compétences | Titre de l'ensemble de compétences | Signature du signataire autorisé |
|---------------------------------|--|----------------------------------|
| U5651.0 | Se protéger et protéger les autres | |
| U5652.0 | Planifier et préparer l'installation | |
| U5653.0 | Installer les câbles intérieurs et extérieurs | |
| U5654.0 | Raccorder et épisser les câbles intérieurs et extérieurs | |
| U5655.0 | Étiqueter, mettre à l'essai et documenter | |
| U5656.0 | Effectuer l'interconnexion du réseau | |
| U5657.0 | Dépanner le système de câblage | |
| U5658.0 | Établir et entretenir des relations positives avec les clients | |

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

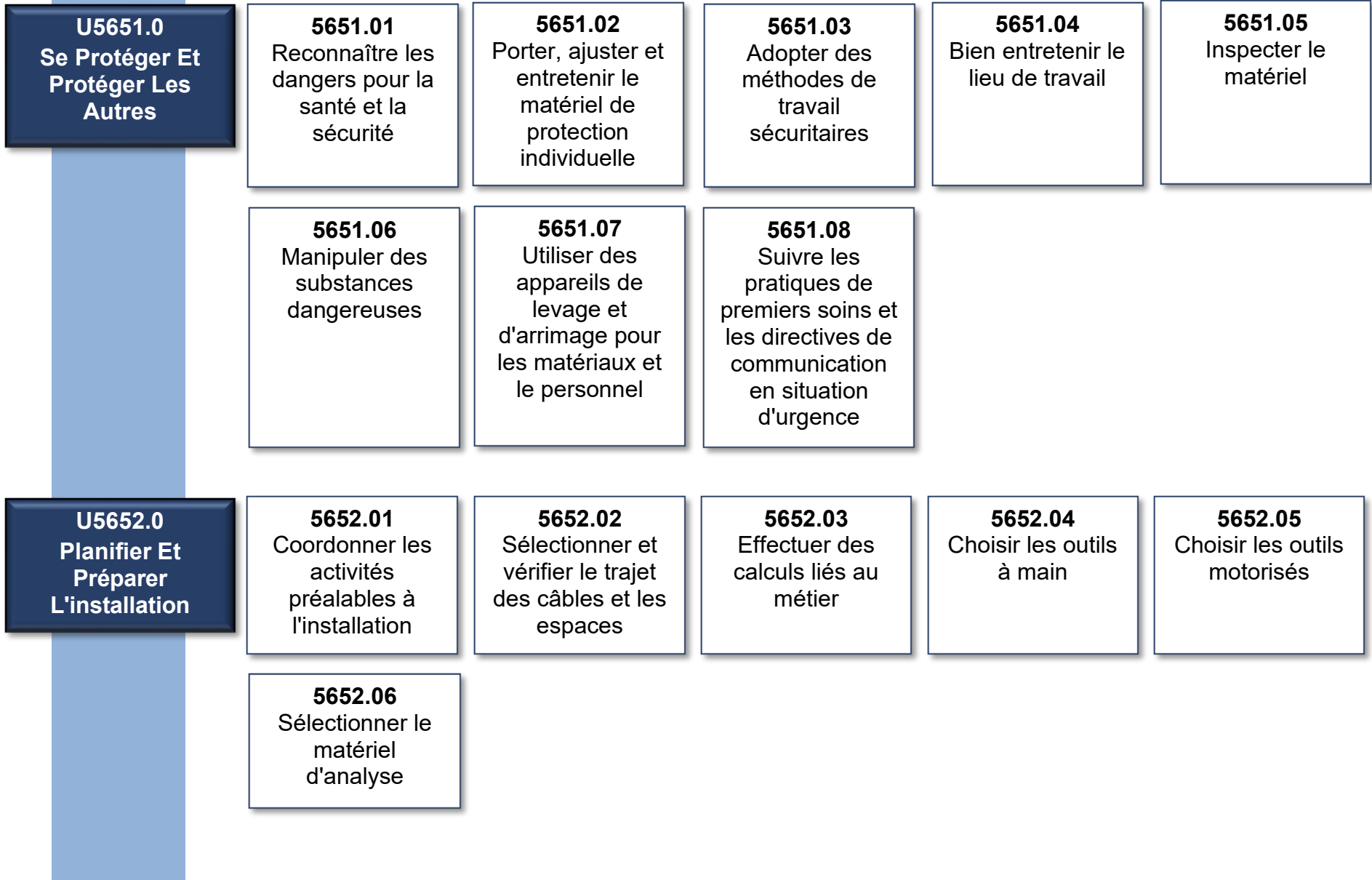
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

| Emplacement | Adresse | Emplacement | Adresse |
|---|---|---|--|
| Barrie 705-737-1431 | 55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7 | Marathon 807-346-1550 | 52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0 |
| Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885 | 199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5 | Markham 905-513-2695 | 140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8 |
| Brantford 519-756-5197 | 505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8 | North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744 | 200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9 |
| Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284 | 870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5 | Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220 | Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8 |
| Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604 | 132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4 | Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468 | 1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2 |
| Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572 | Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9 | Peel 905-279-7333 1-800-736-5520 | The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6 |
| Durham 905-433-0595 1-800-461-4608 | 78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1 | Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227 | 615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7 |
| Elliot Lake 1-800-236-8817 | 50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4 | Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555 | 901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5 |
| Fort Frances 807-274-8634 | 922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4 | Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453 | 162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5 |
| Geraldton 807-854-1966 | 208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0 | Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817 | 477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5 |
| Halton 905-842-5105 1-844-901-5105 | 700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3 | St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475 | Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4 |
| Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479 | Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7 | Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999 | 159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5 |
| Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950 | Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8 | Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493 | 189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2 |
| Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572 | 227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4 | Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139 | Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0 |
| Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043 | Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9 | Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656 | 2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5 |
| Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099 | 4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9 | Toronto-Sud 416-326-5800 | 625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5 |
| London 519-675-7788 1-800-265-1050 | 1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3 | Windsor 519-973-1441 | Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8 |

Profil de l'analyse des compétences : Spécialiste de Câblage de Réseaux 631A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Spécialiste de Câblage de Réseaux 631A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

U5653.0
Installer Les
Câbles Intérieurs
Et Extérieurs

5653.01

Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles intérieurs

5653.02

Tracer et créer des ouvertures pour le parcours des câbles extérieurs

5653.03

Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles intérieurs

5653.04

Tracer et installer des canalisations et des supports de canalisations et de câbles extérieurs

5653.05

Installer des appareils de traction dans les parcours des câbles

5653.06

Choisir les câbles à installer

5653.07

Préparer les câbles pour l'installation

5653.08

Installer des câbles distributeurs intérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 2 et sous-système de câblage 3)

5653.09

Installer des câbles distributeurs intérieurs en cuivre

5653.10

Installer des câbles horizontaux extérieurs à fibres optiques (sous-système de câblage 1) et des câbles horizontaux en cuivre

5653.11

Installer des câbles horizontaux

5653.12

Installer des coupe-feux

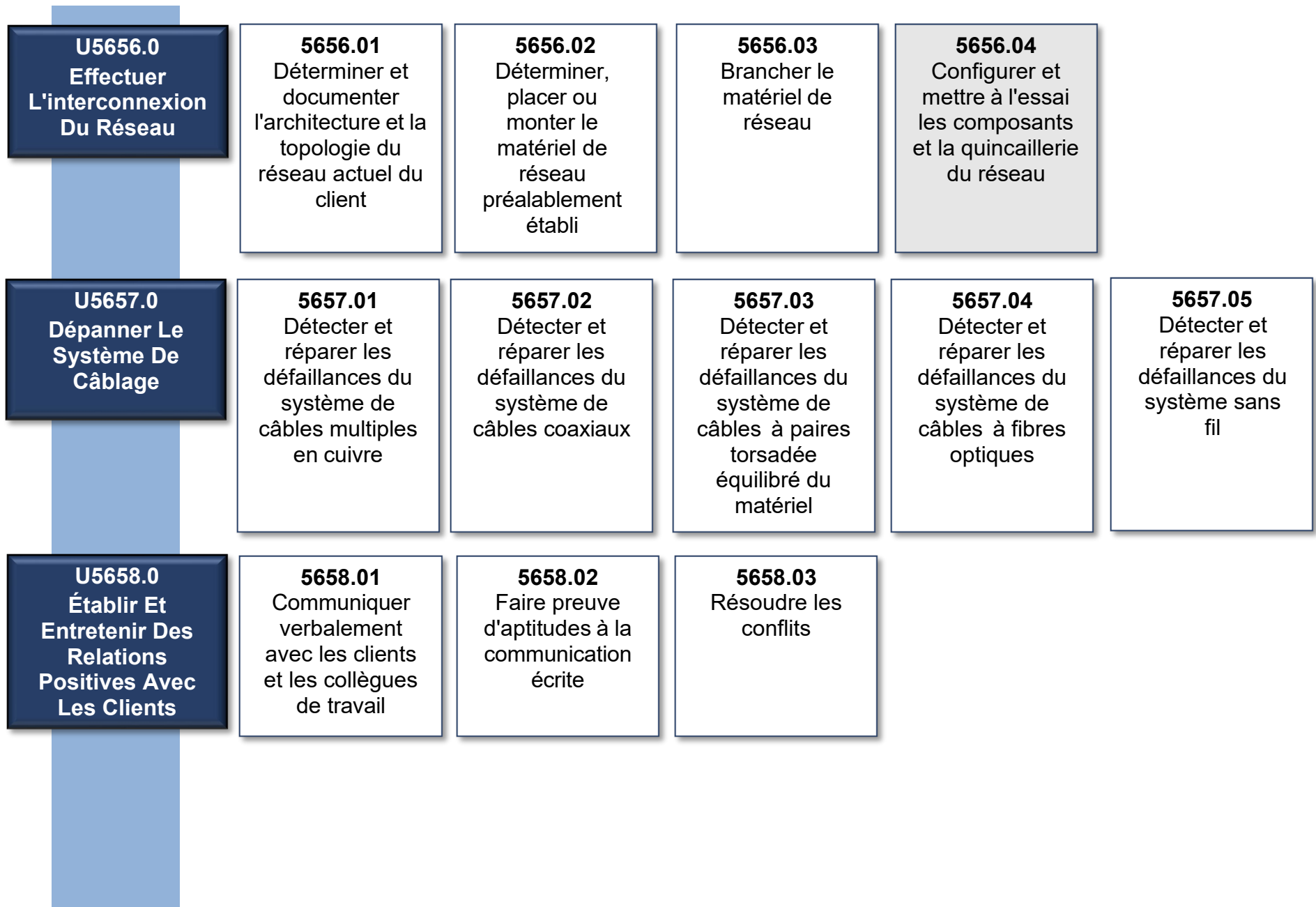
5653.13

Préparer les câbles

Profil de l'analyse des compétences : Spécialiste de Câblage de Réseaux 631A
 (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|
| U5654.0 Raccorder Et Épisser Les Câbles Intérieurs Et Extérieurs | 5654.01 Installer le matériel de montage intérieur | 5654.02 Installer le matériel de montage extérieur | 5654.03 Préparer les câbles | 5654.04 Raccorder les câbles intérieurs à fibres optiques | 5654.05 Épisser les câbles intérieurs à fibres optiques |
| | 5654.06 Raccorder les câbles intérieurs en cuivre | 5654.07 Épisser les câbles intérieurs en cuivre | 5654.08 Raccorder les câbles extérieurs à fibres optiques | 5654.09 Épisser les câbles extérieurs à fibres optiques | 5654.10 Raccorder les câbles extérieurs en cuivre |
| | 5654.11 Épisser les câbles extérieurs en cuivre | 5654.12 Souder les connexions en cuivre | 5654.13 Installer le matériel de protection électrique | 5654.14 Mettre à la terre et à la masse les raccords, les trajets, les bâtis, les coffrets, les câbles et le matériel de protection électrique | 5654.15 Interconnecter les câbles ou le matériel |
| U5655.0 Étiqueter, Mettre À L'essai Et Documenter | 5655.01 Étiqueter le système de câblage | 5655.02 Mettre à l'essai les câbles multiples en cuivre | 5655.03 Mettre à l'essai le système de câblage coaxial | 5655.04 Mettre à l'essai le système de câblage à paires torsadées équilibré | 5655.05 Mettre à l'essai le système de câblage à fibres optiques |
| | 5655.06 Mettre à l'essai le système sans fil | 5655.07 Procéder à l'inspection finale | 5655.08 Remplir les documents du chantier | | |
| | | | | | |

Profil de l'analyse des compétences : Spécialiste de Câblage de Réseaux 631A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)